

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU GRAND EST



4^{ème} Rallye National Centre Alsace - PEA

21 Octobre 2017

Comptant pour

la Coupe de France des Rallyes
le Trophée des Rallyes de la Ligue du Grand Est
Le Championnat du Luxembourg

REGLEMENT

Version bis 19 septembre 2017

ASA ALSACE – 10 rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

Fax : 03.88.74.76.23

Courriel : sport.auto.alsace@gmail.com

4^{ème} RALLYE NATIONAL CENTRE ALSACE PEA

SAMEDI 21 Octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 21 août 2017
Ouverture des engagements :	Lundi 28 août 2017
Clôture des engagements :	Lundi 9 octobre 2017
Parution du road-book :	Samedi 14 octobre 2017 dispo à l'ASA ALSACE de 8h à 12h et de 13h à 17h
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 14 octobre 2017 de 8h00 à 19h00 Vendredi 20 octobre 2017 de 10h00 à 18h00.
Vérifications Administratives :	Vendredi 20 octobre 2017 de 17h00 à 20h30 au Circuit EUGENE à Châtenois.
Vérifications Techniques :	Vendredi 20 octobre 2017 de 17h30 à 22h00 au Circuit EUGENE à Châtenois.
Heure de mise en place du parc fermé de départ	Vendredi 20 octobre 2017 après les vérifs techniques
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 21 octobre 2017 au Circuit EUGENE à 7h30
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 21 octobre 2017 à 7h45
Briefing des pilotes :	Briefing écrit remis contre émargement lors des vérifications administratives.
	Départ de :
	Sélestat le 21 octobre 2017 à 8h00 (Sortie parc fermé)
Publication des résultats partiels :	Parc de Regroupement au PC au Circuit EUGENE (à chaque regroupement).
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	à SELESTAT, à 17h30
Vérifications finales :	Ambulances MADER ZI NORD
Publication des résultats du rallye :	Samedi 21 Octobre 2017, 20h00 au Circuit EUGENE à CHATENOIS.
Remise des prix :	Samedi 21 octobre 2017 à 20h30 au Circuit EUGENE à CHATENOIS.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ALSACE, en qualité d'organisateur administratif organise le :

4^{ème} RALLYE NATIONAL PEA CENTRE ALSACE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Grand Est sous le N° ... en date du

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. N°.... en date du

Comité d'Organisation

Président : Franck MADER

Membres : Tous les membres de l' ASA ALSACE

Secrétariat du Rallye : ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

Permanences du Rallye

Lieu : **Circuit EUGENE à CHATENOIS**

Date : 20 et 21 octobre 2017

Horaire : de 17h00 à 21h00 le 20 Octobre et de 6h30 à la fin de l'épreuve le 21 Octobre 2017.

Organisateur technique

Nom : ASA ALSACE

Adresse : 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

1.1P. OFFICIELS

Collège des C. S. :	- Président	M. GERARDIN Didier	licence n° 19652/0308
	- Membre	M. DELLENBACH Bernard	licence n° 10854/0323
	- Membre	M. CONDAMIN Claude	licence n°122813/0314
	- Secrétaire	Mme PECAUD Michèle	licence n°2309/0314
Directeur de Course :		M. BLANQUIN Daniel	licence n°1941/0308
Directeur de Course Adjoint :		M. COUSIN Bernard	licence n°6379/0318
Assistant DC Gestion 1 ^{ère} Spéciale		M. LEONATE Michel	licence n° 12844/0323
Assistant DC Gestion 2 ^{ème} Spéciale		M. SINGER Jean	licence n° 164561/0308
Assistant DC Gestion 3 ^{ème} Spéciale		M. ESLINGER Jean Marie	licence n° 168503/0308
Directeur de Course délégué à l'ES 1		M. LARA Yves	licence n° 7497/0318
Adjoint au DC ES 1		M. BERST Mathieu	licence n°145079/0323
Directeur de Course délégué à l'ES 2		M. ANGELMANN Alain	licence n° 214977/0302
Adjoint au DC ES 2		M. FAIVRE Pascal	licence n° 18024/0323
Directeur de Course délégué à l'ES 3		M. MEY J.Luc	licence n° 140695/0307
Adjoint au DC ES 3		M. PEUGEOT Martial	licence n° 44386/0411
Médecin Responsable :		SAMU 67	
Commissaire Technique Responsable :		M.CHARBONNEAU	licence n° 47435/0325
Commissaires Techniques :		M.HAEFFELIN Daniel	licence n°12679/0322
		M. DERCHE Denis	licence n°33547/0314
		M. LORRAIN Michel	licence n°105082/0304
		M.SAHOUI Abel	licence n° 31190/0323
Chargés des Relations avec les Concurrents :		M.BLONDEL Serge	licence n° 192216/0323
		M ^{me} LOUIS Elisabeth	licence n°1287/0313
Responsable des Commissaires de Route :		M. BACHOFFNER Marc	licence n° 232414/0323

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Centre Alsace compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018 , le Championnat des Rallyes de la Ligue du Grand Est 2017 et le Championnat du Luxembourg.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives et techniques à l'heure fixée par les organisateurs qui auront lieu au Circuit EUGENE à Chatenois le vendredi 20 octobre de 17h00 à 21h30

Les vérifications finales seront effectuées : **Ambulances MADER**

Adresse : 10 RUE DE Waldkirch 67600 SELESTAT

Prix de la main d'œuvre : 60€ ttc

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 9 octobre 2017.

ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT tél: 03.88 74.76.20

Les concurrents s'engageant avant le 2 Octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 35€.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :	MOD	VHC/VHRS	LUX
▪ avec la publicité facultative des organisateurs :	500 €	400 €	450 €
▪ sans la publicité facultative des organisateurs	1000 €	800 €	900 €
▪ Montant membres ASA (équipage complet) :	400 €	320 €	
▪ Montant membre ASA (un membre) :	450 €	360 €	

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art 3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA avec une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2017.

3.1.13P. Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 7 Octobre 2017. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 14 octobre 2017 jusqu'à la date du rallye.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA : sport.auto.alsace@gmail.com

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

GROUPE N/FN

N/FN1 : jusqu'à 1400 cm³

N/FN2 : au dessus de 1400 à 1600 cm³

N/FN3 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³

N/FN4 : au-dessus de 2000 cm³

GROUPE A/FA

A/FA5 : jusqu'à 1400 cm³

A5K/FA5K : kit car jusqu'à 1400 cm³

A/FA6 : au-dessus de 1400 et jusqu'à 1600 cm³

A6K/FA6K : Kit car, FRC, S1600 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

A/FA7 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³

A7K/FA7K : kit car au dessus de 1600 et jusqu'à 2000 cm³ .

A7S : S2000 2.0 Atmo

A/FA8 : plus de 2000 cm³

GROUPE GT

GT9 : jusqu'à 2000 cm³

GT10 : au dessus de 2000 cm³

GROUPE F2000

F11 : jusqu'à 1150 cm³

F12 : au dessus de 1150 à 1400 cm³

F13 : au dessus de 1400 à 1600 cm³

F14 : au dessus de 1600 à 2000 cm³

GROUPE R

R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³

R1B au-dessus de 1400 à 1600 cm³

R2,FR2 : R2B au dessus de 1400 à 1600 cm³
R2C au dessus de 1600 à 2000 cm³
R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³
R4 : Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³
R5

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc du Circuit EUGENE. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le vendredi 20 octobre à partir de 17H et munis de l'autocollant :

« Assistance » avec le n° du concurrent.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistantes aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance,
- en outre il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction,

- Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, l'autre à l'arrière. Cette identification concerne également la voiture « 0 » si elle est en configuration course.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration Course.

Dans le cadre de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2017.

4.6.2

1 logo noir sur fond blanc « SECURITE » de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000/008 et 0. (si possible sur l'ensemble des voitures d'encadrements).

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Centre Alsace 2017 représente un parcours de 279,45 km.

Il est composé d'une étape et de 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.13km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,4,7	EFIG – SAINT PIERRE BOIS	12,80 km
ES 2,5,8	COL DE LA CHARBONNIERE	11,11 km
ES 3,6,9	STAMPOUMONT – URBEIS	10,80 km

L'itinéraire et horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 14 octobre 2017 de 8h à 19h00
le : vendredi 20 octobre 2017 de 10h à 18h00.

Rappel : le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3.

6.2.7. P PENALITES

Pour les Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

AUTRES INFRACTIONS :

- 1^{ère} infraction selon gravité : 1 à 3mn ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement
- 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double de l'engagement du rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées

Ces pénalités sont infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES 7.2.11P.

Aucun véhicule d'encadrement ne peut être chronométré par l'organisateur.

Tous les véhicules d'encadrement doivent évoluer avec l'objectif d'assurer la sécurité du public.

Tous les véhicules d'encadrement doivent évoluer sans prise de risque. Le DC a le pouvoir d'exclure un conducteur d'un véhicule d'encadrement sans délais.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche (chasuble orange, inscription « commissaire » devant et derrière),
- Chef de poste : chasuble orange inscription « Chef de Poste » devant et derrière.

7.5.17.4. ABANDON

« Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fit, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs ».

7.6P. PARCS FERMES

Les parcs de regroupement et de fin d'étape sont sous le régime de parc fermé.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : 4500€ effectivement distribuables,
Coupes : 30 coupes ou lots au minimum.

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 21 octobre 2017 à 20h30 au Circuit EUGENE à Châtenois.

Répartition des Prix :

	PREMIER		DEUXIEME		TROISIEME		QUATRIEME		CINQUIEME
SCRATCH	500 Euros	1 coupe	300 Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe			
CLASSES de 1 à 4 partants	250 Euros	1 coupe	120 Euros	1 coupe					
De 5 à 10 partants	300 Euros	1 coupe	150 Euros	1 coupe	100 Euros	1 coupe			
Plus de 10 partants	350Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe	150 Euros	1 coupe	100 Euros	1 coupe	50 Euros
Féminine	150 Euros	1 coupe							

ARTICLE 11P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Après les vérifications administratives et techniques, les concurrents disposeront de 15 mn pour se rendre au parc fermé situé au Circuit EUGENE.

Un parc pour les remorques est prévu au Circuit EUGENE.

Le Parc d'Assistance sera accessible à partir de 17h00 le vendredi 20 octobre 2017 et devra être impérativement libéré pour 12h le 22 octobre 2017.

En dehors de ces jours et de ces horaires, aucun véhicule et aucune personne ne pourra pénétrer dans cette enceinte privée sous peine de mise hors course de l'équipage engagé à cette épreuve.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance. AUTOCOLLANT obligatoire.

DEMANDE D'ENGAGEMENT

4^{ème} Rallye National PEA CENTRE ALSACE

Samedi 21 octobre 2017

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

7 octobre 2017 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA ALSACE - 10 rue de Waldkirch - 67600 SELESTAT
Accompagnée des droits d'engagements.

(Voir montant dans règlement)

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « ASA ALSACE ».

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS
D'ENGAGEMENT SERA CONSIDEREE COMME NULLE.

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et d'engagent à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Il certifie l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.

D E M A N D E D ' E N G A G E M E N T

4^èm e Rallye Centre Alsace MODERNE

A remplir avec soin et à retourner avant le :
Lundi 9 Octobre 2017 à : Asa ALSACE 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

	PILOTE	COPILOTE
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code Postal :		
Ville :		
Date de Naissance :		
Lieu de Naissance :		
N° de Permis :		
Délivre-le :		
A :		
N° de portable :		
E-mail : <small>Obligatoire pour la confirmation d'engagement</small>		
N° de la licence :		
Code ASA :		
ASA :		

VOITURE :

Marque : Type : Cylindrée : Immatriculation :
 Groupe : Classe : Pass. Tech.N° : Titulaire carte grise :
 Kit Car : 4X4 : S2000 :

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions, certifient être en possession du permis de conduire le jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur la demande soient exact.
 Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé dans le respect de la loi Informatique et libertés du 6/10/1978. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à d'autres organismes, cochez ici :

Ci-joint un chèque de pour ma participation à l'ordre de l'ASA ALSACE

Fait à Le **Signatures OBLIGATOIRES**

Signature Pilote : **Signature copilote :**

<u>Mode de règlement</u>	<u>Groupe</u>	<u>Classe</u>	<u>Visa Technique</u>	<u>Visa Administratif</u>